



**HAL**  
open science

## Évangélisation et éducation dans le Diocèse de Popokabaka en RD Congo (1915-2015)

Paulin Ibanda Kabaka

► **To cite this version:**

Paulin Ibanda Kabaka. Évangélisation et éducation dans le Diocèse de Popokabaka en RD Congo (1915-2015). 2015. hal-01257208

**HAL Id: hal-01257208**

**<https://hal.science/hal-01257208>**

Preprint submitted on 6 Mar 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Evangelisation et éducation dans le Diocèse de Popokabaka en RD Congo (1915-2015).

Mr Ibanda Kabaka Paulin , Doctorant LAM/Université de Bordeaux 3, France

Mail : [ibandapaulin@yahoo.fr](mailto:ibandapaulin@yahoo.fr)

## 0. INTRODUCTION GENERALE

L'Eglise catholique du Congo-Kinshasa a toujours été fortement intéressée à la question de l'éducation et de l'enseignement. Depuis l'époque coloniale, l'effort missionnaire épousait l'objectif de la mission coloniale qui consistait à viser d'abord la jeunesse qui devait être modelée pour l'avenir de la Nation<sup>1</sup>.

Il est inutile de rappeler l'importance de l'enseignement ou de l'éducation pour le développement d'un peuple. Dès lors, partout au Congo y compris au Kwango-Popokabaka, le souci primordial des missionnaires était de convertir les jeunes par le biais de l'école<sup>2</sup>. Pour le Professeur Richard NGUB'USIM, « la thèse qui découle de cette réalité historique est que la scolarisation (éducation) est corollaire de l'évangélisation et en constitue le piment »<sup>3</sup>.

L'évangélisation est l'action qui consiste à faire des chrétiens des gens qui étaient jadis des païens, c'est l'action de christianiser. L'évangélisation est la mission première de l'Eglise qui poursuit l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ aux populations non chrétiennes afin de les convertir à la parole de Dieu. Bref, le but de l'évangélisation est d'annoncer à tous les hommes le mystère du salut et de tout édifier dans le Christ<sup>4</sup>. Par contre, l'éducation est, étymologiquement, l'action de « guider hors de », c'est-à-dire développer, faire produire. Il signifie maintenant plus couramment l'apprentissage et le développement des facultés physiques, psychiques et intellectuelles ; les moyens et les résultats de cette activité de développement. Le mot « éducation » est directement issu du latin *educatio* de même sens, lui-même dérivé de *ex-ducere* (*ducere* signifie conduire, guider, commander et *ex*, « hors de ») : faire produire la terre, faire se développer pour un être vivant<sup>5</sup>.

Quant au mot « enseigner », c'est transmettre à la génération future un corpus de connaissances (savoir et savoir-faire) et de valeurs considérées comme faisant partie d'une culture commune. Pour VAN DER MAREN<sup>6</sup>, l'enseignement est la transmission des connaissances et des savoirs d'une personne qui connaît (enseignant) vers celle qui ne connaît pas (apprenant ou élève). Il est souvent facile de confondre enseignement et éducation. En effet, ce dernier terme, beaucoup plus général, correspond à la formation globale d'un individu, à divers niveaux (au niveau religieux, moral, social, technique, scientifique, médical, etc.). Le terme enseignement, de son côté, se réfère plutôt à une éducation bien précise, soit celle de la transmission de connaissances à l'aide de signes. « Signes » et « enseignement »

<sup>1</sup> Placide MALUNG MPER, *L'éducation aux valeurs : le cas des Ding orientaux en République démocratique du Congo (de 1885 à nos jours)*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université Lyon 2, 2007, p.102

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> Richard NGUB'USIM MPEY-NKA, *Pour la refondation de l'Université de Kinshasa et du Congo : faut-il recréer Lovanium ?*, L'Harmattan, Paris, 2010, p.33.

<sup>4</sup> Pape PAUL VI, *Déclaration conciliaire sur l'Education chrétienne GRAVISSIMUM EDUCATIONNIS*, Rome, 1965 disponible sur internet [http://www.vatican.va/archive/hist\\_councils/ii\\_vatican\\_council/documents/vat-ii\\_decl\\_19651028\\_gravissimum-educationis\\_fr.html](http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decl_19651028_gravissimum-educationis_fr.html)

<sup>5</sup> Pour certains auteurs, l'éducation consiste à développer des connaissances et des pratiques, cfr. Jean-Marie VAN DER MAREN, *Méthodes de recherche pour l'éducation*, 2<sup>ème</sup> éd., Bruxelles, De Boeck, 2004, p.20.

<sup>6</sup> *Idem*, p.27

dérivent d'ailleurs de la même racine latine. Ces signes utilisés pour la transmission de connaissances font, entre autres, référence au langage parlé et écrit. Le mot latin « insignis » signifie avant tout : « remarquable, marqué d'un signe, distingué ». Il y a ainsi un paradoxe étymologique à assigner à l'enseignement la tâche de développer des « citoyens responsables et égaux ».

Enseigner est donc éduquer, mais éduquer n'est pas forcément enseigner. Il est du devoir des parents d'éduquer leurs enfants et de l'enseignant d'instruire. L'éducation ne se limite pas à l'instruction *stricto sensu* qui serait relative seulement aux purs savoir et savoir-faire (partie utile à l'élève : savoir se débrouiller dans le contexte social et technique qui sera le sien). Elle vise également à assurer à chaque individu le développement de toutes ses capacités (physiques, intellectuelles et morales). Ainsi, cette éducation lui permettra d'affronter sa vie personnelle, de la gérer en étant un citoyen responsable dans la société dans laquelle il évolue. Le but que poursuit la véritable éducation est de former la personne humaine dans la perspective de sa fin la plus haute et du bien des groupes dont l'homme est membre et au service desquels s'exercera son activité d'adulte<sup>7</sup>.

La déclaration conciliaire ajoute : « Il faut donc, en tenant compte du progrès des sciences psychologique, pédagogique et didactique, aider les enfants et les jeunes gens à développer harmonieusement leurs aptitudes physiques, morales, intellectuelles, à acquérir graduellement un sens plus aigu de leur responsabilité, dans l'effort soutenu pour bien conduire leur vie personnelle et la conquête de la vraie liberté, en surmontant courageusement et généreusement tous les obstacles. Qu'ils bénéficient d'une éducation sexuelle à la fois positive et prudente au fur et à mesure qu'ils grandissent. De plus, qu'ils soient formés à la vie sociale de telle sorte que, convenablement initiés aux techniques appropriées et indispensables, ils deviennent capables de s'insérer activement dans les groupes qui constituent la communauté humaine, de s'ouvrir au dialogue avec l'autre et d'apporter de bon cœur leur contribution à la réalisation du bien commun »<sup>8</sup>.

Concernant le fondement moral de la politique éducative, il convient de rappeler qu'il repose sur le droit de l'homme à l'éducation. Ce droit de toute personne à l'éducation a été consacré par l'ONU dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948<sup>9</sup> et dans plusieurs autres instruments juridiques internationaux<sup>10</sup>.

Sachant que la pédagogie au sens large est une des sciences les plus importantes pour le développement de l'homme et de son capital humain<sup>11</sup>, il est important de voir dans cet article comment l'école a contribué à former les jeunes et à développer leur capital humain dans le Diocèse de Popokabaka. En effet, l'organisation de l'enseignement dans ce diocèse a toujours

---

<sup>7</sup> Pape Paul VI, *Op.cit.*

<sup>8</sup> *Idem.*

<sup>9</sup> Cfr art. 26 de la DUDH, New York, 1948.

<sup>10</sup> Le droit de tout homme à l'éducation est également consacré dans les art.2, 13 et 14 du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels de 1966, les art. 1,2 et 5 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, les art. 1 et 10 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et les art. 2,9, 28 et 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

<sup>11</sup> La théorie du capital humain vient étayer la logique selon laquelle l'éducation est un facteur de développement d'où la nécessité d'appréhender le rôle de l'éducation dans les économies contemporaines. L'idée sous jacente à l'approche du capital humain consiste à considérer l'éducation comme un investissement et que cet investissement génère des avantages aux individus, aux entreprises et de façon générale à la société, cfr. BA YOUSSEUPH, *Analyse du capital humain : diagnostic des dépenses d'éducation au Sénégal*, Mémoire de Master 1, Université du Sud Toulon Var, 2011, p.3.

reposé et repose sur les écoles primaires, les écoles secondaires et récemment sur les instituts supérieurs présents sur le territoire.

Dans cet article, nous parlerons du rôle de l'Eglise dans l'éducation dans le Diocèse de Popokabaka (I) puis des développements conflictuels et récents du secteur éducatif (II).

## **1. Rôle de l'Eglise catholique dans l'éducation dans le Diocèse de Popokabaka.**

Ici nous parlerons respectivement de la contribution de l'Eglise à l'éducation dans le diocèse de Popokabaka sous la perspective historique (point 1) et de l'organisation de l'enseignement en cycles depuis l'époque coloniale (point 2).

### ***1.1. La contribution de l'Eglise à l'éducation à Popo : de 1915 à ce jour.***

A la Conférence de Berlin, le Roi des Belges Léopold II a obtenu une grande concession foncière qu'il a baptisée en date du 29 mai 1885 l'Etat indépendant du Congo, en sigle EIC<sup>12</sup>. Dans la foulée, l'Administration coloniale de l'Etat indépendant du Congo y a fait venir les missionnaires Belges<sup>13</sup> pour assurer l'évangélisation des peuples de sa colonie. Dans cette continuité, l'Etat colonial va confier son secteur éducatif aux soins de l'Eglise catholique au terme de l'accord juridique scellé en 1906 dont les parties sont le Gouvernement de l'EIC et le Saint Siège Apostolique<sup>14</sup>.

Ainsi, l'enseignement commence en 1906 avec la signature de « la convention du 26 mai 1906 » entre le Saint-Siège apostolique et le gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo. Cette dernière avait comme mission première de répondre aux désirs d'évangélisation des missionnaires, notamment catholiques, et aux besoins de la métropole de former des cadres d'exécution au service de l'économie et de l'administration territoriale<sup>15</sup>. Ces objectifs sont bien signalés dans l'introduction de la convention du 26 mai 1906 : « Le Saint-Siège apostolique, soucieux de favoriser la diffusion méthodique du catholicisme au Congo, et le gouvernement de l'Etat Indépendant, appréciant la part considérable des missionnaires catholiques dans son œuvre civilisatrice de l'Afrique centrale, se sont entendus entre eux et avec les représentants de missions catholiques au Congo, en vue d'assurer davantage la réalisation de leurs intentions respectives...»<sup>16</sup>.

Prenant exemple sur l'accord relatif à l'éducation existant entre l'Etat et l'Eglise catholique au niveau national, l'Eglise locale du Kwango matérialisera cette politique éducative par la création des plusieurs écoles dans sa juridiction ecclésiastique dont la première à Ngowa.

<sup>12</sup> H. WESSELING, *Le partage de l'Afrique 1880-1914*, Paris, Denoël, 1996, pp. 159-164.

<sup>13</sup> I. NDAYWEL et alii, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Bruxelles, De Boeck- Larcier, 1998, p.346.

<sup>14</sup> A. MOPONDI BENDEKO, *Les approches socioculturelles de l'enseignement en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.14.

<sup>15</sup> Idem.

<sup>16</sup> MOPONDI BENDEKO, Des objectifs de l'enseignement à la formation des enseignants en République démocratique du Congo, p.2 disponible sur internet <http://www.congoforum.be/upldocs/L%20ENSEIGNEMENT%20EN%20RDC%20SELON%20LE%20PROF%20MOPONDI.pdf> [consulté le 22/07/2013].

Bien que la Mission d'évangélisation du Kwango fût créée en 1893<sup>17</sup>, c'est seulement en 1915 que le Père Jean Baptiste Hanquet, SJ, a implanté le 1<sup>er</sup> poste missionnaire au Kwango, notamment à Ngowa près de Popokabaka<sup>18</sup>. A partir de ce moment-là, l'histoire de l'éducation se déclenche à Popokabaka et la création des écoles va s'accélérer au rythme de l'érection des paroisses. En 2005, elle comptait 423 écoles contre 357 à l'Etat<sup>19</sup>.

## **1.2. Organisation de l'éducation dans le diocèse de Popokabaka.**<sup>20</sup>

Conformément à l'organisation de l'enseignement en plusieurs cycles et types en République démocratique du Congo, à Popokabaka, il y a les cycles maternel, primaire, secondaire, professionnel et depuis peu le cycle supérieur. Par ailleurs, toutes les écoles catholiques dites conventionnées, en référence à la Convention de 1906, sont gérées par un Coordonnateur diocésain. S'agissant de la présentation de l'histoire de l'avènement de différents cycles traditionnels et les plus répandus à Popo, il convient de dire ce qui suit :

### **A. De l'enseignement primaire.**

Dans toutes nos paroisses, les écoles primaires ont précédé la création des écoles secondaires. Au début les enseignants du primaire étaient formés à Lemfu et à Kimvula dans l'actuel diocèse de Kisantu pour le compte des E.A.P (écoles d'apprentissage pédagogique) dont la durée était de deux ans.

### **B. De l'enseignement secondaire.**

A la base de la création des écoles secondaires par les missionnaires se trouve le problème de distance séparant d'abord le diocèse de Popokabaka dans le Kwango et le diocèse de Kisantu dans le Bas-Congo, et plus tard les différentes paroisses du nouveau diocèse de Popokabaka entre elles. La première catégorie d'école secondaire à avoir été créée, c'est celle des écoles secondaires à cycle court pour les enseignants du cycle primaire. C'est le cas de l'école de filles à Kingunda, à Kitenda et à Pelende.

En 1950, fut fondée l'école normale d'Imbela qui deviendra plus tard l'Institut Panda-Kwango. C'était l'unique école pédagogique des garçons dans le diocèse où l'on pouvait former les enseignants très qualifiés du diocèse ; ce qui lui vaudra à l'époque de la zaïrianisation, le surnom de Panda Kwango c'est-à-dire le poteau fourchu qui soutient la Maison kwango (bien entendu pour la formation et l'éducation de ses enfants). La première promotion des enseignants diplômés D6 de cette école date de 1964.

En 1960 les pères Jésuites vont fonder le collège Saints Pierre et Paul à Kingunda qui organisait deux sections : la gréco-latine et la section littéraire. Mgr Louis Nzala faisait partie

<sup>17</sup> La Mission pour l'évangélisation du Kwango a été fondée en 1893 et a été confiée à la Compagnie de Jésus (les Jésuites), cfr L. DENIS, *Les Jésuites belges au Kwango, 1893-1943*, Bruxelles, Museum Lessianum, 1943, pp. 13-14. Anicet N'TEBA MBENGI, *La Mission de la Compagnie de Jésus au Kwilu. Contribution à la transformation d'une région congolaise (1901-1954)*, Editions Pontificia Università Gregoriana, Rome, 2010, p. 51.

<sup>18</sup> Cfr Anicet N'TEBA MBENGI, *Jésuites et Franciscaines Missionnaires de Marie à Kingunda-Kwango (1927-1961)*, Editions Saint Pierre Canisius, 2004, pp. 67-69. COLLECTIF, *Jalons de l'évangélisation au Kwango*, Heverlee, éd. privée du Ravitaillement Intellectuel au Congo, 1967, p. 24.

<sup>19</sup> Ministère du Plan de la RDC, Monographie de Bandundu, 2005.

<sup>20</sup> Ces considérations ont été livrées par l'abbé Louis Khama lors d'un entretien accordé à l'abbé Narcisse Kabeya Makweta, à l'occasion d'une visite que l'abbé Narcisse Kabeya lui a rendue à Vendôme (France) du 26 au 28 Février 2013. Ces idées ont donc été habillées et mises en musique par l'abbé Narcisse Kabeya.

des finalistes de la première promotion avec entre autres l'Inspecteur Noel N'kelenge Zi Yala, Mr Faustin N'teba, etc. Ils ont eu ce que l'on appelait à l'époque des diplômes homologués.

Les pères jésuites ayant jugé inopportun de fonder un petit séminaire pour le diocèse, c'est dans leur collège qu'ils organisaient un groupe de vocation au sein duquel ils recrutaient et suivaient les jeunes gens qui présentaient des dispositions pour la vie sacerdotale et religieuse.

Pour recruter les candidats valables pour le collège, les pères jésuites fondèrent le cycle d'orientation de Pelende en 1964-1965. D'autres élèves provenaient du C.O des frères de St Joseph de Kisantu à Kitenda, et d'autres encore du C.O. de Dinga, après qu'ils aient réussi avec brio l'examen de passage que le collège envoyait dans ces deux écoles.

## **2. Développements conflictuels ou récents de l'éducation dans le Diocèse de Popokabaka et obstacles à son expansion.**

Dans cette partie, nous traiterons des développements conflictuels entre l'Eglise et l'Etat au sujet de l'éducation (point 1), de l'évolution récente ayant débouché sur l'instauration de l'enseignement supérieur (point 2) et des difficultés présentes dans le système éducatif au diocèse de Popokabaka (point 3).

### **2.1. La mesure de nationalisation de 1974 et ses retombées sur l'enseignement.**

La mesure prise par le président Mobutu et son parti le M.P.R. de nationaliser les infrastructures économiques, scolaires et hospitalières du pays vers les années 1973-1974 ont eu des répercussions graves sur l'ensemble du tissu social et économique du pays. En effet, l'Etat a décidé en 1974<sup>21</sup> la nationalisation de l'enseignement primaire et secondaire et la suppression des réseaux d'enseignement confessionnel, du cours de religion dans les écoles et des Facultés théologiques au sein de l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA) qui regroupait toutes les structures universitaires que comptait le Zaïre notamment Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani. En décembre 1974, le gouvernement a promulgué une série de mesures qui ont mécontenté profondément la hiérarchie catholique. La fête de Noël était supprimée du calendrier national ; en outre toutes les écoles détenues par les Eglises (83,5 % des effectifs globaux de l'enseignement national) étaient étatisées<sup>22</sup>, en corollaire, le cours de religion ne pourrait plus être enseigné dans les établissements publics étatisés, tout comme les crucifix et autres icônes religieuses étaient retirés de tous les édifices publics (écoles et hôpitaux). Les facultés de théologie protestante et catholique étaient proscrites au sein de l'université nationale.

A cet effort conjugué par le pouvoir autoritaire de laïciser l'espace public et la reprise de conscience de la nécessité de reprendre les fonctions régaliennes de l'Etat longtemps tenues par les Eglises notamment l'enseignement et la santé, va s'en suivre la conséquence qui fut le mouvement qui tendait à imposer le mobutisme comme religion d'Etat, Mobutu étant désormais le « Messie » de la nouvelle religion authentiquement Zaïroise.

<sup>21</sup> MOPONDI BENDEKO, *Des objectifs de l'enseignement à la formation des enseignants en République démocratique du Congo, Op.cit.*

<sup>22</sup> CIRHUZA BALAGAZI, *La laïcisation de l'espace politique en RDC. Une analyse critique des rapports Eglise catholique-Etat. De l'indépendance à 2008*, Mémoire, Licence d'Histoire, Université officielle de Bukavu, 2008, p.64.

En guise de réaction, les évêques ont exécuté la décision de retrait du personnel ecclésiastique qui était à la tête des écoles. Cette situation nouvellement créée attestant d'un anticléricalisme ouvert va s'accompagner des conséquences fâcheuses surtout en matière d'enseignement :

- Rupture de la collaboration entre l'Etat et l'Eglise dans ce domaine précis de l'éducation ;
- Création en cascade des établissements d'enseignement surtout primaire et secondaire ;
- Baisse vertigineuse du niveau de l'instruction ;
- Manque des moyens financiers pour faire fonctionner convenablement les écoles ;
- Non paiement chronique des enseignants entraînant la baisse de motivation, la perte de la conscience professionnelle et la tendance à la corruption ;
- Laïcisation et indifférence religieuse ;
- Emergence et accentuation de la pratique de la corruption généralisée, surtout dans l'organisation et le déroulement des examens d'Etat ;
- Manque des professeurs et enseignants compétents, etc.

Dans ce contexte et pour tenter de sauver les meubles va se discuter et s'instaurer la fameuse Convention entre l'Etat et les Confessions religieuses pour restituer aux Eglises la gestion des certaines écoles, l'Etat ayant fait faillite dans ses prétentions d'être le seul maître de la situation. C'est alors que les traditionnelles Eglises catholiques et protestantes vont récupérer leurs établissements scolaires confisqués par l'Etat et vont en créer d'autres. Dans cette foulée, vont naître dans l'espace kwango-Popokabaka tout comme ailleurs dans le pays nombreux établissements d'enseignement primaires, secondaires, voire universitaires qui sont dans le giron confessionnel (catholique, protestant et kimbanguiste), officiel (écoles de l'Etat) et privé.

## ***2.2. L'instauration de l'enseignement universitaire et supérieur***

Dans le diocèse de Popokabaka il n'y a jamais existé un établissement d'enseignement universitaire avant la création de l'ISP/Popokabaka par Mr l'abbé Louis Khama Mosi en 1993.

La genèse de cette initiative, l'abbé Louis Khama la doit à l'abbé Augustin Kutubisa Masala Mbanza qui, alors Coordinateur des écoles conventionnées catholiques du diocèse s'inquiétait déjà de la baisse du niveau de l'enseignement dans le diocèse. Alors que les chefs d'établissement, pour autant qu'ils pouvaient se le permettre (il s'agit ici de ceux de nos écoles confessionnelles surtout), se devaient d'aller recruter les enseignants qualifiés à l'ISP/Kikwit, à l'alors IPN (actuelle UPN) et à l'ISP/Gombe, avec toutes les tracasseries que cela comportait<sup>23</sup>, l'abbé Augustin Kutubisa lui, avait avant tout le monde, vu juste en

---

<sup>23</sup> Les jeunes qui terminaient un graduat à Kikwit ou à Kinshasa acceptaient difficilement de revenir travailler à l'intérieur. Et s'ils l'acceptaient, c'est à coup des billets de banques ; d'abord pour se faire payer ou rembourser les années d'études à l'université, et puis pour se faire financer le déplacement de Kikwit-Kinshasa au diocèse, l'installation et se faire payer presque tout le séjour. Un véritable business nourri par un chantage de mauvais

soutenant que la solution durable au problème de la requalification du niveau de l'enseignement au diocèse de Popokabaka passait par l'urgence de créer un ISP dans le diocèse, comme c'est le cas à Kikwit. L'abbé Louis Khama qui avait entendu l'abbé Kutubisa souvent revenir sur cette idée a fini par s'y accrocher, la partager, l'intérioriser et s'en approprier. C'est alors qu'il créera l'ISP/Popokabaka, lequel a ouvert les portes d'abord à Imbela pour être transféré après à Popokabaka. Faute de soutien et de l'implication par les autorités diocésaines, cette institution a été récupérée par l'Etat et échappe au contrôle du diocèse.

Dans le foulée et à la suite de l'ISP/Popo, vont naître l'ISP/Kasango-Lunda, l'ISP/ Pelende, l'ISDR/Kitenda, ISP/Panzi , l'Institut universitaire de Kasongo-Lunda, les ISTM Kasongo-Lunda et Popokabaka, et j'en passe .

### ***2.3. Difficultés rencontrées par les acteurs impliqués dans l'éducation à Popo .***

Les difficultés rencontrées par les acteurs évoluant dans le secteur de l'éducation dans le diocèse de Popokabaka sont nombreuses. Au titre de ces difficultés, nous pouvons citer notamment des problèmes de salaires des enseignants, des questions d'infrastructures, la pauvreté des parents, des freins d'ordre culturel et de la qualification des enseignants notamment dans le cycle supérieur.

#### **2.3.1. Problèmes des salaires des enseignants.**

Le règlement des salaires des fonctionnaires enseignants constitue un vrai problème en milieu rural de la RDC à cause des retards de paiement, des détournements opérés par les agents payeurs, de la difficile mécanisation des nouvelles unités et de l'insécurité faisant engendrer de nombreux vols. Ainsi, plusieurs centaines d'enseignants sont souvent demeurés impayés pour l'une des raisons énumérées ci-haut. En plus, ces salaires sont insignifiants avec une moyenne de 70.000FC par mois, soit 70 dollars américains en mars 2013<sup>24</sup>. Cet état des choses entraîne souvent la démotivation des enseignants et engendre des tracasseries à l'endroit des élèves ainsi que de leurs parents qui sont souvent mis à contribution, malgré eux, pour pallier à cette carence administrative de l'Etat dans la mise à disposition des fonds à l'Eglise pour payer les enseignants.

A cet effet, la lettre<sup>25</sup> adressée par le président de la Conférence épiscopale de la République démocratique du Congo au Premier ministre Matata Ponyo au mois de mai 2013, vient illustrer notre propos. Dans cette lettre, Mgr Nicolas Djomo se plaignait de la manière dont les enseignants des écoles conventionnées catholiques étaient payés par l'Etat depuis trois mois. Pourtant, il y a deux ans, l'Eglise avait obtenu le droit d'acheminer elle-même, via ses propres réseaux, les salaires des enseignants de son ressort. Mais au début de l'année, le gouvernement a imposé la bancarisation des salaires afin d'éviter notamment les détournements d'argent

---

gout. Qui pis, dans certains cas cela a tourné à l'escroquerie car des étudiants qui ont été aidés par des écoles pendant leurs études, pour la rédaction de leurs travaux de fin d'étude, etc, n'ont jamais honoré les engagements !

<sup>24</sup> <http://www.laconscience.com/+RDC-le-salaire-minimum-des-enseignants-va-augmenter-de-30-USD-en-2013-selon-leurs-syndicats+.html> [Consulté le 25 juillet 2013].

<sup>25</sup> Lire l'article sur le problème de la bancarisation de la paie des salaires des enseignants des écoles conventionnées catholiques disponible sur <http://www.tamtamguinee.com/fichiers/livre12-999.php?langue=fr&pseudo=rub75&code=calb19690> [consulté le 25 juillet 2013].

liquide. Toutes les paies sont désormais virées sur des comptes en banque ou via des sociétés de téléphonie mobile. Cela paraissait fort simple, sauf dans les nombreuses localités où il n'y a ni banque, ni filiale de société de téléphonie, et où percevoir son salaire tourne au casse-tête. Payer les salaires par voie bancaire est une procédure qui permet aux fonctionnaires de percevoir la totalité de leur solde, mais également au Trésor public de récupérer des centaines de millions de francs congolais de reliquats. Mais le problème demeure pour les enseignants qui travaillent dans les coins les plus reculés du pays, là où les banques sont absentes. Et selon la Conférence épiscopale, le recours aux sociétés de téléphonie cellulaire pour payer les salaires dans ces endroits reculés n'était pas une véritable solution. Les représentations de ces entreprises étaient dans certains cas très éloignées de plusieurs centres ruraux. Il faut parfois six jours de marche pour y arriver. Des perturbations des cours étaient ainsi observées dans certaines écoles de l'enseignement conventionné catholique. Et c'est depuis trois mois que le gouvernement s'est détourné de l'église catholique qui se prévaut d'avoir le réseau le mieux implanté dans la RDC. Le prélat catholique a prévenu le gouvernement sur les remous sociaux que risquait d'entraîner cette rupture unilatérale du contrat qui liait le gouvernement à l'église catholique.

### **2.3.2. Problèmes des infrastructures.**

Depuis 1974, l'Etat ne met plus des budgets de fonctionnement à la disposition de l'Eglise afin de lui permettre d'assurer l'entretien des écoles et des salles de classe. Ce problème logistique a engendré le manque d'entretien des infrastructures scolaires, cause ayant entraîné la détérioration et le délabrement de plusieurs écoles.

Par ailleurs, avec l'accroissement démographique qui a vu s'augmenter le nombre des élèves, de nouvelles classes et écoles sont nécessaires pour éviter le surnombre dans les classes, lequel surnombre est une cause d'échec de plusieurs élèves car les enseignants ne pouvant mieux s'occuper des élèves en difficultés. Or l'on constate que le financement de la construction de nouvelles classes n'a plus été assuré depuis de décennies. Ce qui complique la tâche des enseignants sur la voie de la réussite scolaire des élèves sous leur responsabilité.

### **2.3.3. Pauvreté des parents<sup>26</sup>.**

En dépit du fait qu'être éduqué pour tout enfant est consacré comme droit de l'homme à l'éducation, le devoir de l'éducation de l'enfant incombe en premier chef à ses parents. Ces derniers sont tenus de réunir tous les moyens susceptibles de permettre à leur enfant de poursuivre ses études. En effet, les études exigent de payer des frais de scolarisation, de disposer des fournitures scolaires et d'être en état de bonne santé afin de bien étudier.

Ceci signifie que l'élève doit bien manger, se soigner, avoir ses cahiers et faire face aux frais scolaires. Cette charge incombe aux parents qui doivent pourvoir aux besoins rendus nécessaires par la scolarisation de l'enfant. Ainsi, la pauvreté de masse des ménages agricoles qui composent à 97% le diocèse de Popokabaka est une vraie difficulté en matière de

---

<sup>26</sup> S'agissant des causes qui expliqueraient la faiblesse du taux de scolarisation, il convient de citer notamment le manque de moyens financiers des parents qui ne leur permet pas de payer les frais scolaires de leurs enfants, cfr Ministère du Plan de la RDC, *Monographie de la Province de Bandundu*, 2005.

scolarisation des enfants dont plusieurs abandonnent leurs études par manque d'argent et de soutien financier.

#### **2.3.4. Freins d'ordre culturel.**

Dans plusieurs villages, des milliers des filles sont déscolarisées par la négligence de leurs familles qui accordent généralement la priorité de scolarisation aux garçons. Ainsi, les filles sont prédestinées aux métiers des cultivatrices et vouées à la protection leur accordée par leurs futurs époux. Cet agissement collectif entraîne l'exaspération des inégalités entre l'homme et la femme au moment où c'est l'égalité homme-femme qui devrait être promue.

#### **2.3.5. Inadéquation de la qualification des enseignants.**

Pour résoudre le problème d'insuffisance sinon de la quasi absence de personnel qualifié dans les écoles du diocèse, les chefs d'établissement avaient cru trouver une solution en recourant au recrutement des jeunes gradués des ISP/Kikwit, de l'IPN, de l'ISP/Gombe, etc.

Cependant, si l'accord de principe était facile à trouver, en réalité, une fois terminées les études, nos jeunes diplômés des universités et instituts supérieurs n'ont toujours pas accepté facilement de revenir travailler à l'intérieur. Et les quelques rares fois que l'un ou l'autre a pu accepter, c'était toujours à coup des billets de banques : d'abord pour se faire payer ou rembourser les années d'études à l'université, ensuite pour se faire financer le déplacement de Kikwit-Kinshasa au diocèse, et enfin pour l'installation et parfois se faire payer presque tout le séjour. C'était devenu, à un moment donné, un véritable business nourri par un chantage de mauvais goût. Qui pis, dans certains cas cela a tourné à l'escroquerie car des étudiants qui avaient été aidés par des écoles pendant leurs études, soit pour les frais académiques soit pour les frais liés à la réalisation des travaux de fin de cycle, dans l'espoir d'aller enseigner dans ces écoles après leurs études, n'ont jamais honoré leurs engagements ! C'est alors que la création des instituts supérieurs sur le sol du kwango-Popokabaka s'est avéré plus qu'une opportunité, mais disons une nécessité. Non seulement qu'elle permit à beaucoup de jeunes du diocèse de Popokabaka d'entreprendre des études universitaires à peu de frais épargnés de certaines dépenses que comportent les études loin de la famille (à Kikiwit, Kinshasa etc), mais elle a aidé à résoudre tant soit peu le problème des sous-qualifiés dans la plus part de nos établissements scolaires.

Néanmoins, il va sans dire que si dans l'ensemble la création de ces instituts supérieurs représente dans une large mesure une chance pour la qualité de l'enseignement primaire et secondaire chez nous au diocèse, elle n'en constitue pas moins non plus un problème dans la mesure où elle peut aussi se transformer en une menace si l'on n'y prend garde. En effet, il faut que l'on veille à leur bon fonctionnement par la qualité des professeurs qui y enseignent. Malheureusement, le gros des effectifs des professeurs est constitué par des licenciés, et donc des assistants. Presque pas de docteur à thèse. D'où l'on peut se poser quelques questions de pur bon sens avant qu'elles ne soient envisagées du point de vue de leur aspect technique et juridique : ces assistants sont assistants de quel professeur ? Qui les encadre ? Comment envisager, dans ce contexte de manque de professeurs docteurs à thèse l'encadrement scientifique et la promotion de ces assistants pour un éventuel projet de thèse ? Pour tout dire, comment envisager la relève du corps enseignant dans ces Instituts supérieurs et universitaires ? Quelle garantie offre la qualité des enseignements de ces assistants dont les lacunes sont remarquables chez certains. En outre, n'est-ce pas compromettant pour l'enseignement secondaire qui est le débouché le plus évident des ressortissants de nos ISP ? Autant de questions qui doivent faire réfléchir les intellectuels, les politiques et les

responsables ecclésiastiques du Kwango-Popokabaka. Une des questions qui doit se poser est celle de savoir si nous (responsables ecclésiastiques - toute confession confondue, - intellectuels, politiques chrétiens pratiquant ou non, et hommes de bonne volonté de l'espace Kwango-Popokabaka) avons une vision sur la question de l'enseignement chez nous ? Si oui comment la formulons-nous et comment pensons-nous la traduire en acte ? C'est aussi ici le lieu de lancer un vibrant appel aux ressortissants ou originaires de l'espace Kwango-Popokabaka, porteurs des diplômes des doctorats ou une spécialisation, bref constituant une expertise dans quelque domaine donné, pour qu'ils puissent faire preuve de patriotisme solidariste<sup>27</sup> et ainsi envisager des modalités d'apport scientifique et académique à notre enseignement supérieur et universitaire dans la région et donc à notre jeunesse.

## CONCLUSION GENERALE

L'histoire de l'éducation dans l'espace territorial du Kwango Popokabaka est largement liée à la présence de l'Eglise dans cette contrée. Forte de la convention de 1906 par laquelle l'Etat Congolais a confié les soins de l'éducation à l'Eglise, cette dernière a déployé son énergie pour créer de nombreuses écoles, dès 1915, année de l'implantation des premiers postes missionnaire et scolaire. Elle n'a jamais faibli dans cette mission d'évangélisation par l'éducation jusqu'à ce jour et compte de centaines d'écoles et de milliers des classes.

Néanmoins, la violation de la convention de 1906 par le Président Mobutu en 1974 se caractérisant par la nationalisation des écoles et la déchristianisation du système éducatif national avec la suppression des cours de religion, a stoppé l'élan de la scolarisation de qualité que connaissaient les fils et filles du diocèse.

Malgré l'arrivée récente de nouveaux acteurs en l'occurrence les protestants, les kimbanguistes et les promoteurs privés, le secteur éducatif de Popokabaka rencontre de nombreuses difficultés qui sont dues aux problèmes des salaires des enseignants, à la vétusté des infrastructures scolaires, au manque de matériel didactique, à la pauvreté des parents et à l'inadéquation de la qualification de certains enseignants avec les charges leur confiées.

Pour améliorer tant que faire se peut l'état du système éducatif dans le diocèse de Popokabaka et permettre à l'Eglise d'honorer ses engagements à l'égard de la population, l'amélioration des conditions matérielles et financières des écoles et des enseignants d'abord et ensuite des parents, semble être la première exigence à réaliser.

---

<sup>27</sup> Sur l'expression patriotisme solidariste, nous renvoyons le lecteur au troisième chapitre de l'ouvrage de Narcisse Kabeya Makweta, *John Rawls : Réciprocité, justice sociale et solidarité. L'exigence d'un nouveau contrat social en Afrique*, Berne, Peter Lang 2013, ainsi qu'aux écrits de Philippe Van Parijs, *Sauver la solidarité*, Paris, Cerf, 1966 ; Idem, *Refonder la solidarité*, Paris, Cerf, 1999.